



PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
Du 11 mars 2021
Visio conférence (logiciel Zoom)

Le 11 mars 2021 à 19h,

Conformément aux statuts du Club Sportif Multisports Gennevillois (C.S.M.G), le comité directeur s'est réuni ce jour, en visio conférence, présidé par Monsieur Nicolas DOLHAIN pour soumettre à l'ordre du jour l'élection du nouveau bureau exécutif du C.S.M.G.

Le Président de séance constate que 13 membres du Comité Directeur sont présents sur les 24 élus et déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise. La liste des présents est jointe en annexe.

En avant-propos à l'élection, les membres du bureau démissionnaire, Nicolas et Gaël DOLHAIN souhaitent effectuer un bilan de leurs dix années de mandatures :

En 2010, bien que désireux d'aider le CSMG, leur nomination ne fut le résultat que de l'absence d'autres candidatures, et ce à une période où la situation financière du club était extrêmement délicate. Le principal cheval de bataille fut donc de redresser la barre afin de permettre au club de continuer à exister, éviter la mise en cessation de paiement et maintenir les emplois. Au vu de l'évolution des chiffres présentés, que ce soit de l'effacement de la dette et l'augmentation des fonds propres au fil des années, cet objectif, bien que difficile, a été rempli.

Une salutation est adressée également à Morgan COMMERGNAT, directeur administratif et financier au cours de cette période pour ses efforts et son implication dans l'assainissement des comptes du club.

Cette amélioration fut le résultat d'un investissement commun dans un esprit « Omnisports ». Elle n'aura été permise que par la mise en place de règles de gestion et de suivi des dépenses afin notamment d'aider les dirigeants à maîtriser leur budget.

Comme conseils et recommandations dans la gestion future du club, il est formulé de maintenir une attention de tous les instants et de ne pas se laisser griser par cette situation financière plus favorable avec comme objectif de continuer à pérenniser le club, d'autant plus que la situation conjoncturelle est délicate pour de nombreux secteurs d'activités en raison de la pandémie.

Qu'en ce sens, rien ne pourra se faire sans la volonté et la responsabilisation de chacun à œuvrer pour le bien collectif « omnisports » plutôt que pour ses intérêts personnels.

Ces propos liminaires clos, le président de séance ouvre officiellement l'élection du nouveau bureau exécutif et informe qu'une seule liste a été présentée au soir du 10 mars 2021, veille du scrutin et date limite de l'appel aux candidatures. Cette unique liste comprenant 3 candidatures sur les 8 sièges à pourvoir.

Après présentations de l'ensemble des candidats, l'élection et la composition du bureau sont donc proposées au vote du comité directeur.

Les candidats au bureau exécutif sont élus à l'unanimité.

Les membres nouvellement nommés proposent à l'approbation du comité directeur la composition du bureau exécutif.

Sont déclarés régulièrement élus :

- **Président du C.S.M.G :** **Monsieur Alan GELIN-DEVISE**
Né le 1er février 1989 à Clichy-la-Garenne (92) ;
Domicilié 2 avenue des Sévines, 92230 Gennevilliers.
Professeur certifié

- **Trésorière Générale :** **Madame Samira PALMONT**
Née le 30 janvier 1983 à Colombes (92) ;
Domiciliée 11 place Antonio Vivaldi - 95370 Montigny
les Corneilles
Gérante de société

- **Secrétaire Général :** **Monsieur Gilles VERDURE**
Né le 19 avril 1971 à Nogent sur Marne (94) ;
Domicilié 12 rue Villebois Mareuil - 92230 Gennevilliers
Chargé de Projets - Comité d'Organisation Paris 2024

Cette composition est adoptée à la majorité des présents.

Le scrutin étant clos, est abordé le dernier point mentionné à l'ordre du jour : la présentation du projet définitif de nouvelle répartition de la subvention municipale de fonctionnement.

Déjà présenté à plusieurs reprises et notamment lors de la dernière AG ordinaire du 11 février 2021, ce projet a vocation à définir des critères transparents et équitables dans répartition de la subvention municipale, afin de tenter de corriger un mode de fonctionnement actuel qui a fait son temps et qui n'est plus conforme à l'activité des sections du club.

Outre la volonté d'impulser un fonctionnement plus équitable et cohérent, ce projet a pour objectif avant tout de favoriser la pérennité du club et reposera sur un investissement de tous dans le respect des procédures établies.

Après présentation des modalités technico-pratiques de mise œuvre, un débat s'ouvre sur l'intérêt pour le club de mettre en place ce projet, bien que conscient que cette mise en place pourra entraîner des difficultés pour certaines sections. Il est alors rappelé que le bureau exécutif et la structure centrale du Club soutiendra et accompagnera les sections concernées dans cette transition.

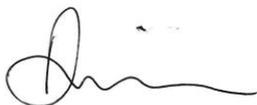
Ce présent projet sera soumis à l'approbation du comité directeur, organe souverain en la matière. Sa mise en place effective étant souhaitée pour fin début avril, avant l'établissement des budgets 2021-2022.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Fait à Gennevilliers,
Le 16 mars 2021

ALAN GELIN-DEVISE
Président du C.S.M.G



Gilles VERDURE
Secrétaire Général



Annexes au procès-verbal

- Liste de présence au comité directeur
- Présentation PowerPoint de l'AG électorale
- Présentation Projet de redistribution de la subvention municipale
- Notice projet de redistribution de la subvention municipale